



La tablette d'août 2024



FRAIS DE MISSION : ALLEGEMENT DES PROCEDURES !

L'**UNSA Fonction Publique** revendiquait un allègement des procédures administratives qui pèsent sur les agents en matière de remboursement des frais de mission. Un décret simplifie dorénavant la procédure.

L'agent ne conserve pas les pièces justificatives de frais de repas. Cependant, il conserve les pièces justificatives relatives aux frais et aux taxes d'hébergement pendant un an. Pour les frais qui ne sont ni de la restauration ni de l'hébergement, l'agent conserve les pièces jusqu'à son remboursement.

L'**UNSA Fonction Publique** revendique une revalorisation régulière des frais de mission, dont la dernière date de janvier 2022 pour les frais de déplacement et de septembre 2023 pour les frais de repas et d'hébergement.



CHALEUR ET TRAVAIL : S'ADAPTER !

Même si cette année est loin d'être significative en terme de température excessive, il est possible d'adapter les rythmes de travail. La règle qui veut d'adapter le travail lors de déclenchement d'alerte canicule doit être assouplie. Il est incontestable que le réchauffement impacte notre climat avec des variations de températures importantes d'une journée à l'autre.

Pour l'**UNSa-Défense**, il appartient aux responsables locaux de saisir les autorités administratives au travers du dialogue social ou des instances comme les FS. De nombreuses professions telles que les mécaniciens, les chaudronniers, les soudeurs subissent de manière plus prégnante ces températures excessives car œuvrant au contact de points chauds.



UNE MAIN D'ŒUVRE BON MARCHÉ ?

Le Comité économique et social européen (CESE) a rendu un avis adopté en plénière le 11 juillet 2024. La directive a pour objectif d'améliorer les conditions de travail des stagiaires, de contrôler le respect de ces conditions et de lutter contre les relations d'emploi traditionnelles déguisées en stages.

L'**UNSA** a porté les revendications du Comité Jeunes de la Confédération européenne des syndicats et a œuvré à faire émerger ce projet de directive. Ce projet de directive répond en partie aux attentes, notamment celles de mettre un terme aux recours aux stages en lieu et place d'un emploi. Le projet de directive doit maintenant suivre le processus d'adoption des textes européens.

